

## KIM-I - IMP 2019 Invitation

## Epreuve internationale des Münsterlanders (IMP) les 20 et 21.09.2019 en Autriche près de Schwertberg (Haute-Autriche)

Dates: 9 19.09.2019 : Accueil et réunion des juges à partir de 19 h.

20 et 21 septembre 2019

IMP (A) avec épreuve à l'eau sur canard vivant (âge maxi 48 mois) IMP (B) avec épreuve à l'eau sur canard vivant (âge maxi 36 mois)

**21.09.2019** 

Exposition internationale pour tous les Petits et Grands Münsterlanders.

Participation obligatoire à l'exposition pour tous les chiens inscrits à l'IMP-A ou B.

Le soir, distribution des prix et repas amical.

Organisateurs: Verband Kleine Münsterländer International e.V. (KIM-I)

Club autrichien du Petit et du Grand Münsterlander (Österreichischer Verein für Große und Kleine

Münsterländer)

Responsables: Philipp ITA Stift 1, 3321 ARDAGGER (A)

Tél.: 00 43 (0) 664-8417042 Email philipp.ita@gmx.at

Dietrich BERNING Provinzialstraße 24 HAMMINKELN (D)

Tél. 0049 (0) 2873-261

Email: dietrich\_berning@t-online.de

Engagement : Formulaire IMP-1 pour l' IMP-A et le formulaire IMP-2 pour l'IMP-B accompagné d'une copie du pedigree

Nombre maximum de participants: 25 chiens

L'engagement doit être envoyé par le club national membre du KLM-I à **Dietrich BERNING** (voir

coordonnées ci-dessus)

Date limite d'engagement : 1er septembre 2019

Montant de l'engagement : IMP-A ou B : 150 € exposition incluse

Exposition : 30 € (pour un non participant à l'IMP)

Virement à adresser à Volksbank Düren, IBAN DE2139560201 1505421058 BIC GENODE 1 DUE

Lieu de rendez-vous : Mühlviertler Hof, Familie Geirhofer

Hauptstrasse 10, A-4311 Schwertberg

Tél.: +43 (0)72 62 / 61 2 62 e-mail: <u>info@gasthof-geirhofer.at</u> <u>www.gasthof-geirhofer.at</u>

**Hébergement :** Lieu de rendez-vous.

Pour une résevation prière d'indiquer le mot-clé "Hundeprüfung"

Il est recommandé de réserver rapidement.

Conditions requises : IMP-A: Ne seront autorisés à concourir que les chiens qui remplissent, à la date fixée pour la limite de

l'engagement, les conditions d'élevage dans leur pays d'origine.

<u>IMP-B</u>: seront autorisés à participer les chiens qui, à la date fixée pour la limite de l'engagement, ne présentent aucun défaut éliminatoire (Aucune condition particulière n'est nécessaire par rapport à la règlementation d'élevage propre au club national ).

Le passeport européen PET est obligatoire.

Chaque chien doit être à jour pour la vaccination de la rage. Le chien doit être assuré, le conducteur est tenu

à présenter le certificat d'assurance.

Les cas particuliers seront traités séparément.

Conducteur: Chaque conducteur devra être en possession du permis de chasser validé dans son pays d'origine.

Pour le travail en plaine et à l'eau, l'organisateur fournira les armes et les munitions. Pour des raisons de

sécurité, seuls les juges seront habilités à tirer.

Gibier : Le gibier utilisé pour le rapport devra être fourni par le conducteur. Pour des raisons vétérinaires, le gibier

prévu pour le rapport peut, à la demande, être fourni par l'organisateur.

Intendance : Pendant l'épreuve, un panier repas sera mis à disposition des conducteurs et des juges.

**Divers :** Dès leur arrivée, les conducteurs recevront un programme avec la répartition des groupes.

L'allemand est la langue officielle.

Les règlements des IMP peuvent être téléchargés à partir du site du KLM-I https://klm-international.info/fr/

**Dons :** Les dons (financiers ou matériels) seront les bienvenus.

Traduction Germain KLEIN Le 04 avril 2019